

# PV de l'Assemblée générale de GP Climat.

APRES – MIDI du 26 mars 2018

## Les démarches de développement durable des communes

Trois intervenants extérieurs présentent respectivement Agenda 21, Cité de l'Energie, Convention des Maires.

Les trois présentations sont en ligne sur le site et peuvent être consultées (voir ci-dessous).

---

### **AGENDA 21**

L'expérience d'Echallens depuis 2007, présentée par M. Hangartner

Pourquoi 21 ? Référence au sommet de Rio qui élaborera un programme pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

OBJECTIF : Faire évoluer le comportement individuel des citoyens de la commune dans le domaine du développement durable.

Pas d'organe de contrôle.

Il s'agit donc d'une association qui fait la part belle aux initiatives en lien avec la vie de la communauté locale et de ses dirigeants.

Le comité de pilotage est constitué d'un président (conseiller communal et bénévole), d'une municipale, un membre de l'administration et de 7 citoyens bénévoles.

La collecte initiale d'informations et d'idées a donné naissance à l'organisation de manifestations diverses ainsi que de conférences et séminaires.

Ex :

- Fête du développement durable
- Journée de la mobilité
- Vide-grenier
- Balade gourmande
- Coup de balai
- Charte du nouvel Ecoquartier envoyée aux investisseurs

En 2015, un plan directeur de cinq ans est établi.

Moyens de communication utilisés : le site Echallens 21, un site Facebook ainsi qu'un bulletin paraissant deux fois par an.

L'association collabore avec des partenaires locaux : Festival du film vert, permaculture, ludothèque, épicerie, etc.

Une monnaie locale voit le jour, l'Epi du Gros-de-Vaud

---

## **CITE DE L'ENERGIE**

Un concept présenté par Mme Tacchini, de Renens. Ville labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2005.

Il s'agit d'un label qui se renouvelle tous les quatre ans.

Objectif : En se servant de cet outil la confédération, les cantons et les communes mettent en œuvre une politique énergétique. Un outil éprouvé, reconnu, qui rend possible des comparaisons entre différentes communes.

Les petites communes peuvent s'associer et bénéficier d'un soutien, de produits personnalisés.

Au départ une grille d'évaluation permet de faire un état des lieux.

Un catalogue permet d'établir un plan d'action progressif pour quatre ans, lequel doit être public.

Ex :

Pour sensibiliser les habitants, en grande majorité locataires

- Visites d'appartements par des spécialistes de l'énergie puis mise à disposition d'appareils plus performants.

Pour sensibiliser les propriétaires

- Contrat de rénovation énergétique avec des entreprises spécialisées

Pour tous

- le lancement prochain d'un « crowdfunding » en vue d'équiper un toit de la commune de panneaux solaires. La nouveauté, c'est de permettre aux citoyens de participer à l'effort financier de la transition. La commune se chargeant de la campagne d'information, la construction, l'exploitation et le démantèlement.
- Subventions dans le cadre du développement durable à disposition des habitants

Moyens de communication utilisés : des flyers (en douze langues pour le lancement de certaines actions ), un site ([www.renens.ch](http://www.renens.ch) ), le journal communal (carrefour-infos )

---

Pascal Mullener, délégué à l'énergie de Montreux, a fait de même pour sa commune.

Montreux est labellisée « Cité de l'énergie » depuis 1999 et en 2016 Montreux s'est vu attribuer l'European Energy Award®GOLD.

Depuis 2005 Montreux est aussi l'une des neuf communes suisses à avoir signé la Convention des maires dans le domaine, promue sous des auspices européennes.

## **CONVENTION DES MAIRES**

La Convention des Maires dite initialement des 3x20 a été fondée en 2008.

Objectif : -20% de rejet de CO 2, au minimum 20% d'économie d'énergie sur l'ensemble du territoire communal, 20% de part d'énergie renouvelable utilisée dans la commune.

Elle a été reprise sous l'égide de l'UE avec des ambitions simplifiées en ne conservant que le 1<sup>er</sup> critère.

Il s'agit d'une institution européenne, dont la langue utilisée est l'anglais.

La demande d'adhésion est suivie d'un bilan énergétique du territoire communal puis d'un plan d'action qui permette d'atteindre l'objectif. Ce plan d'action doit être accepté par la commission de contrôle. Un nouveau contrôle a lieu tous les deux ans permettant ainsi de mesurer la progression effectuée.

Ex :

Les efforts de communications et l'exemple des mesures prises par la commune commencent à porter leurs fruits. On observe une prise de conscience chez les propriétaires à qui des subventions sont proposées pour le changement d'une chaudière notamment.

La consommation de gaz et d'électricité a diminué.

Depuis 2015 la Convention a muté. On peut aussi s'engager à réduire sa consommation d'énergie de 40% jusqu'en 2030.

On peut également faire évaluer la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique dans l'optique de renforcer la résilience à ces impacts.

---

Vous n'avez pas pu participer ou souhaitez revoir les présentations de nos trois invités, les voici en un clic !

- [Agenda 21 à Echallens](#), par M. August Hangartner, président Echallens21
- [Cité de l'énergie à Renens](#), par Mme Caroline Tacchini, spécialiste en énergie
- [Convention des Maires à Montreux](#), par M. Pascal Mullener, délégué à l'énergie